

Envoi par courrier et par courriel

Québec, le 14 octobre 2004

Monsieur Benoît Limoges  
Ministère de l'Environnement  
Direction du patrimoine écologique  
et du développement durable  
675, boulevard René-Lévesque, 4<sup>e</sup> Étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Questions du 14 octobre 2004 dans le cadre de la consultation du public sur les  
projets de réserves de biodiversité des lacs Vaudray et Joannès et du lac Sabourin

---

Monsieur,

En référence au dossier précité, la commission chargée de l'examen de ce projet vous  
soumet les questions suivantes :

- Les chemins forestiers, lorsqu'ils ne sont plus utilisés, deviennent la propriété de l'État et doivent en théorie rester ouverts. Comme il est prévu de fermer certaines sections de chemins forestiers, dans les deux projets de réserves de biodiversité, comment le MENVQ entend-il gérer ces éléments ?
- On retrouve 6 baux dans la zone 4 de la réserve de biodiversité projetée du lac Sabourin, qu'y se veut une zone de préservation intégrale où «aucune activité ne serait permise» (PR3, p.157). Qui a-t-il de prévu dans cette zone en terme, de gestion et de surveillance des activités ?
- Advenant l'insertion, dans la réserve de biodiversité du lac Sabourin, de l'agrandissement proposé par Faune Québec, quel zonage aurait ce territoire ?
- À la page 146 du cadre de protection (PR3), on parle d'interdire l'accès des véhicules motorisés aux quartiers d'hiver du caribou. Or, plusieurs abris sommaires et chalets sont situés dans la zone 2, où se trouvent les quartiers d'hiver du caribou (voir la carte de la p. 155). Comment se réalisera la gestion des activités dans cette zone ? (La même question vaut pour l'agrandissement proposé par Faune Québec si le MENVQ y applique la même vocation et le même zonage que pour la zone 2.)

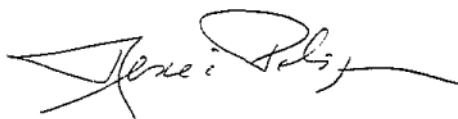
...2

2...

- À quelle catégorie de l'UICN correspondent les deux projets de réserves de biodiversité?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 28 octobre prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Renée Poliquin', with a long horizontal flourish extending to the right.

Renée Poliquin  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission